

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/12/2010

Réception par le Prefet : 10/12/2010

Publication : 14/12/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2010-4-4-1

Séance du mercredi 8 décembre 2010

OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX POUR L'ANNEE 2011

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L313-8, L314-1 à L314-2, L314-7, R 314-22 et R 314-36,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Fixe pour l'année 2011, un objectif d'évolution pour les dépenses relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence tarifaire du Conseil Général, pour la part impactant le budget départemental, de 6,4 %, soit une enveloppe départementale globale de crédits limitatifs de 131 370 000 € selon le détail figurant en annexe, hors dotations relatives à l'aide sociale à l'hébergement et à l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.
- Considère que la détermination de cette enveloppe départementale de crédits limitatifs pour les trois champs personnes âgées, personnes handicapées et enfance, repose sur :
 - o l'application d'un taux directeur global de 1% au titre des dépenses de reconduction, pour un montant de 1 237 000 €, tel que décrit dans l'annexe,

- la prise en compte de mesures nouvelles, à hauteur de 6 710 000 €, telles que décrites dans l'annexe.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES
SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX POUR L'ANNEE 2011**

	Dotation en établissement	Personnes Handicapées	Enfance et Prévention Spécialisée	Total
Budgets 2010 notifiés	23 628 000 €	44 165 000 €	55 630 000 €	123 423 000 €
Reconduction (1 %)	23 865 000 €	44 610 000 €	56 185 000 €	124 660 000 €
Créations de places et opérations d'investissement		1 590 000 €	1 265 000 €	2 855 000 €
Effet année pleine des mesures nouvelles accordées en 2010	325 000 €	675 000 €	790 000 €	1 790 000 €
Créations de postes (dont conventions tripartites PA)	600 000 €		90 000 €	690 000 €
Autres mesures nouvelles (indemnités départ à la retraite, impact variation résultat)	220 000 €	475 000 €	680 000 €	1 375 000 €
Objectif 2011	25 010 000 €	47 350 000 €	59 010 000 €	131 370 000 €
Augmentation en valeur	1 382 000 €	3 185 000 €	3 380 000 €	7 947 000 €
Evolution en %	+ 5,8 %	+ 7,2 %	+ 6,1 %	+ 6,4 %

L'augmentation de l'enveloppe départementale s'élève ainsi à 7 947 000 €, répartie à hauteur de :

- 1 237 000 € au titre de l'application du taux directeur de 1 % aux dépenses de reconduction,
- 6 710 000 € au titre de la prise en compte des mesures nouvelles.